

Mon nom est Gilles Lepage, j'œuvre dans le domaine forestier depuis plus de 45 ans, j'ai donc connu la gloire et la déchéance morbide du secteur forestier.

Suite aux désastres écologiques et sociaux de l'exploitation de nos forêts, il me paraît évident que les aires protégées promises par le gouvernement deviennent un baume essentiel au développement des collectivités et primordial pour l'avenir des autres générations.

La surexploitation des forêts a décimé de nombreux villages québécois, appauvrissant les masses, en créant une situation lugubre et irritante, empêchant même toute relance possible d'un minimum vital en services de base (école, dépanneur, église, poste, essence, etc.)

Malgré la Commission Coulombe et ses recommandations, le Témiscamingue est durement touché par le recul de la culture forestière initié par l'industrie et le ministère des Ressources naturelles.

La politique du développement durable des forêts ne réussira pas à renverser la tendance de dégradation forestière pour la région du Témiscamingue.

Les superficies d'aires protégées présentées dans la MRC du Témiscamingue n'affecte pratiquement pas les volumes attribués aux industriels puisque les essences qu'on y retrouve n'ont pas de preneurs, à moins qu'on considère qu'il est normal de mettre en copeaux des pins blancs et rouges « sélect et meilleur » des érables et merisiers qualités « sciage et déroulage », ainsi que le cèdre, le chêne et le frêne qui malheureusement ne sont pas considérés.

Le Témiscamingue doit recevoir son 12 % d'aires protégées pour diverses raisons :

1. Contribuer au maintien des vieilles forêts, afin d'assurer la survie de certaines essences et d'espèces animales dont la martre.
2. Amener la population à prendre conscience de la valeur de sa forêt, par opposition à la mentalité actuelle de la gestion de nos forêts qui consiste en une transformation minimale de la ressource. En créant une certaine rareté on amènera une philosophie différente sur la forêt adjacente aux aires protégées.
3. La prise de conscience du potentiel de développement d'une forêt poussera à la limite la transformation locale des bois (fer de lance de nos outils de développement (SDT et MRCT)
4. Cette transformation aura pour effet de réduire les pressions de coupe à long terme, produira de nouveaux produits en région et garantira une forêt à court et long terme, nous permettant de remettre aux autres générations ce qui leur est dû. De cette façon, les coupures imposées par le forestier en chef n'auront plus ou moins d'impact sur le milieu
5. En d'autres mots, il faut faire plus avec moins, et tout ça sera possible par l'attribution aux collectivités des aires protégées.

Il faut éviter de craindre le chantage des multinationales qui menaceront de quitter les régions, de toute façon elles le feront tôt ou tard, par contre il restera 12 % du territoire qui leur aura échappé.

Présentement l'on tente de limiter les superficies au Témiscamingue en raison de l'étendue du secteur privé. C'est vraiment vicieux comme argument, lorsqu'on tente par tous les moyens de diversifier l'économie des régions. Nous ne possédons aucun pouvoir de décisions sur le secteur privé, il ne faut pas être pénalisé dans notre développement à partir d'arguments frivoles.

En conclusion, on peut dire que les aires protégées seront un moteur de développement économique et social de la MRC du Témiscamingue. Il est malheureux qu'on ait tenu à l'écart la population dans cet important dossier, le monde politique local en a décidé ainsi, on sacrifie la prise en charge du développement local communément appelé « ruralité », pour les intérêts économiques d'un groupe restreint qui pliera bagage lorsque le moment sera venu.

Merci de votre attention

Gilles Lepage,

Citoyen de Lorrainville